

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
oooooooooooooooo

**L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,
Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 23
Convocations du 18 juin 2024**

Présents : ALLAIS Florence ; BARBE Dominique ; GAUTIER Bertrand ; HERIT Sandrine ; JALCE Gilbert ; LALANNE GUERIN Marie ; NARCISO Elisabeth ; NERAUDAU Gérard ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise ; POUY Elodie ; ROCA Nathalie ; RODRIGUEZ Ghislaine ; SERRE Yves ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe ; ZANDVLIET Jean.

Excusés : BIEGER Emmanuelle (pouvoir à Monsieur B. GAUTIER) ; BIVALSKI Maxime (pouvoir à Madame D. BARBE) ; ELMI BARREH Julie (pouvoir à C. VICIER) ; GARCIA Frédéric (pouvoir à Monsieur J. ZANDVLIET) ; GREMBE Jean-Charles ; LIGNAC Valérie ; MAYOR Sébastien (pouvoir à Madame F. ALLAIS)

Secrétaires de Séance : PALLUAU DUBOULOZ Françoise et SERRE Yves

Délibération D2024-27

Objet : Décision modificative n°1 (DM1) du budget primitif assainissement (M49)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de régulariser le compte 022 « dépenses imprévues » dans le respect de la limite des 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement, par une réduction des crédits de 60.000 €.

Pour équilibrer les chapitres globalisés d'ordre « opérations de transferts entre sections » du 040 en dépense d'investissement et au 042 en recette de fonctionnement, il convient d'abonder l'article 1391 /040 DI à hauteur de 30.000 €

Pour payer la demande d'avance forfaitaire sur l'opération 10016 d'un montant de 16.438,70 €, il convient d'ouvrir un article 238 « avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles », pour un montant global arrondi à 30.000 € (ce qui permettra d'anticiper sur d'éventuelles nouvelles demandes d'avances forfaitaires).

Il convient également de prévoir la récupération de l'avance par un mandat d'ordre budgétaire au 041 compte 2158 en dépense d'investissement ainsi qu'un titre d'ordre budgétaire au chapitre 041 – 238 en recettes d'investissement.

Remarque : étant donné l'impossibilité de virement de crédit de la section de fonctionnement (022) vers la section d'investissement, il est nécessaire d'abonder le 023 (virement à la section d'investissement) de la section de fonctionnement pour alimenter le 021 de la section d'investissement d'un même montant (30.000 €). Ainsi il sera possible de ventiler les 60.000 € des recettes d'investissement du chapitre 021 en 30.000 € en Dépenses d'investissement vers l'article 1391/040 et 30.000 € du DI OP10016 238/23.



	Dépenses	Recettes
Investissement	1391 / 040 – opérations de transfert entre sections + 30 000	021- Virement de la section d'exploitation + 60 000
	OP10016 238 « avances et acomptes sur commandes + 30 000	238 / 041 – avances versées + 30 000
	2158 / 041 Autres + 30 000	
	TOTAL 90 000,00	TOTAL 90 000,00
Exploitation	022 – dépenses imprévues - 60 000	
	023- Virement à la section d'investissement + 60 000	
	TOTAL 0,00	TOTAL 0,00

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

POUR	21
CONTRE	00
ABSTENTION	00

APPROUVE la décision modificative DM n°1 du budget d'assainissement 2024 proposée.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
 A Fargues Saint-Hilaire, le 25 juin 2024.
Le Maire,
Bertrand GAUTIER